

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 19 Procurations : 5 Absents : 5 Votants : 24 Pour : 24</p>	<p>L'an deux mille seize, le cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 28 septembre 2016</p> <div style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>12 OCT. 2016</p> <p>A LA SOUS-PREFECTURE DE LAURENÇOT</p> </div>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Dominique ALM à Alain PACE, Geneviève FABRE à Alain AUBERT, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.</p> <p><b>ABSENTS</b> : Corinne CORDELIER, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Elisabeth DELEUIL, Eva FLORES.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Patrick MORDELET</p>	
<p><b>N° 4388</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>SIVOM Saudrune avis sur les critères retenus dans le cadre de la procédure de fusion des EPCI</b></p>	<p>Vu l'arrêté Préfectoral du 20 avril 2016 afférent au projet S45 du schéma départemental de coopération intercommunale</p> <p>Vu la délibération du Comité syndical du SIVOM DE LA SAUDRUNE du 23 Mai 2016 portant un avis favorable au projet de fusion S45 du Schéma de coopération intercommunale conformément à l'article 40.III de la loi NOTRe.</p> <p>Les établissements appelés à fusionner sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Syndicat intercommunal d'assainissement Lèze Ariège</li> <li>➤ Syndicat intercommunal d'assainissement Lavernose Lacasse/Saint Hilaire</li> <li>➤ SIVOM de la SAUDRUNE</li> <li>➤ SIVOM DE LA Plaine Ariège Garonne</li> <li>➤ SIVOM du Confluent Garonne Ariège</li> <li>➤ Syndicat Intercommunal d'assainissement de Capens-Longages-Noé</li> </ul> <p>Après notification des services de la Sous préfecture indiquant qu'à l'issue des délibérations des communes, les conditions de majorité avaient été respectées pour l'accord des communes membres.</p> <p>Il importe par conséquent que celles-ci statuent sur les propositions énoncées sur le choix du nom, du siège et de la représentativité des communes du futur établissement.</p> <p>A l'issue des discussions engagées avec les représentants des syndicats sus-nommés il est proposé les critères suivants :</p> <p><u>Nom de l'établissement</u> : SIVOM SAUDRUNE ARIEGE GARONNE  <u>Siège</u> : 45, chemin des carreaux à Roques sur Garonne 31120  <u>Représentativité</u> : trois délégués par commune</p> <p>Après majorité qualifiée obtenue à l'issue des délibérations des organes délibérants, Monsieur le Préfet établira un arrêté préfectoral de fusion.</p> <p>La création du nouvel établissement sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017.</p>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne** un avis favorable sur les propositions énoncées, à savoir :

- ✓ **Nom de l'établissement** : SIVOM SAUDRUNE ARIEGE GARONNE
- ✓ **Siège** : 45, chemin des Carreaux à Roques sur Garonne 31120
- ✓ **Représentativité** : trois délégués par commune

Certifié exécutoire,  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 12 OCT. 2016

Affiché  
le : 12 OCT. 2016

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,  
au registre sont les signatures,  
pour copie conforme, Seysses, le 7 octobre 2016

**Le Maire,  
Alain PACE**

